

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

## L'Alsace-Lorraine démographique

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 55 (1914), p. 445-454

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1914\\_\\_55\\_\\_445\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1914__55__445_0)

© Société de statistique de Paris, 1914, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

#### IV

### L'ALSACE-LORRAINE DÉMOGRAPHIQUE

1) Avant de parler de la population de l'Alsace-Lorraine, il n'est pas superflu de dire un mot du cadre où se meut cette population, c'est-à-dire de la répartition administrative du Reichsland. Des territoires enlevés à la France, l'Allemagne a constitué, comme on sait la Terre d'Empire et celle-ci se divise en trois districts ou *Bezirke* : la Haute-Alsace correspondant à notre ancien Haut-Rhin, moins la partie de l'arrondissement de Belfort demeurée française; la Basse-Alsace comprenant notre ancien Bas-Rhin tout entier avec,

en plus, les deux cantons de Schirmeck et de Saales détachés du département des Vosges; enfin, la Lorraine formée de notre ancien département de la Moselle — moins l'arrondissement de Briey — et d'une partie de la Meurthe (arrondissements de Sarrebourg et Château-Salins). Le district de Lorraine est ainsi le plus étendu des trois : sur les 14.520 kilomètres carrés de la superficie totale, il en comprend 6.237, soit 43 %; la superficie de la Basse-Alsace est de 4.786 et celle de la Haute-Alsace, de 3.507 kilomètres carrés. Comme le département français, chaque *Bezirk* se divise en arrondissements ou cercles (*Kreise*), cantons et communes. Le nombre des cantons et des communes n'a subi presque aucun changement depuis l'annexion; mais le total des *Kreise* est supérieur à celui de nos anciens arrondissements. Ceux-ci étaient au nombre de onze pour l'ensemble de l'Alsace-Lorraine, tandis qu'il y a aujourd'hui vingt-trois cercles. Ce sont, 17 dans la Haute-Alsace; Colmar, Mulhouse, anciens chefs-lieux d'arrondissement, et, en plus, Altkirch, dont la sous-préfecture avait été transférée à Mulhouse en 1858, Guebwiller, Ribeauvillé et Thann; 27 dans la Basse-Alsace : Strasbourg (divisé en deux cercles, Ville et Campagne), Saverne, Schlettstadt et Wissembourg, ancien chef-lieu d'arrondissement, et, en plus, Erstein, Haguenau et Molsheim; 37 dans la Lorraine : Metz (qui forme deux cercles, Ville et Campagne), Thionville (dans le même cas), Sarreguemines, Sarrebourg et Château-Salins, nos anciens chefs-lieux d'arrondissement, et, en outre, Boulay et Forbach. Notons que, si le Gouvernement allemand a multiplié les arrondissements, il a, par contre, restreint le nombre des tribunaux de première instance aussi nombreux sous le régime français que les arrondissements eux-mêmes, ce qui est toujours le cas chez nous. Entre les justices de paix ou tribunaux de bailliage (*Amtsgerichte*) et la cour d'appel de Colmar ou Tribunal régional supérieur (*Oberlandsgericht*), il ne subsiste plus, au lieu des onze tribunaux français de première instance, que six tribunaux régionaux (*Landsgerichte*) : ceux de Strasbourg, Colmar, Metz, Mulhouse, Saverne et Sarreguemines.

2) POPULATION ACTUELLE DE L'ALSACE-LORRAINE. — Dans le tableau ci-après, nous donnons, pour les divers recensements depuis 1871, la population du *Reichsland*, en distinguant — car cette distinction s'impose — la population civile et l'armée. En effet, de 1871 à 1910, l'occupation militaire a plus que doublé son effectif; il n'était, il y a quarante ans, que de 2,06 % de la population totale; ce taux a atteint 4,40 % en 1910 et il est certainement plus élevé aujourd'hui. Sur les 324.300 habitants gagnés par l'Alsace-Lorraine depuis 1871, l'armée en représente 50.000, soit 15,6 %. L'accroissement de la population civile demeure donc à 274.300, ou 18,1 %, proportion très inférieure à celle de l'Empire allemand de 1871 à 1910 (près de 60 %), mais qui dépasse celle de la France, durant la même période (10,3 %). Presque toute l'augmentation de l'Alsace-Lorraine appartient à la période 1890-1910. En effet, dans les vingt premières années après l'annexion, le « pays d'Empire » ne s'est même pas accru de 19.000 unités et, à deux reprises, en 1875 et en 1885, il a diminué, ce qui était évidemment une conséquence d'émigration de nombreux Alsaciens-Lorrains. Par contre, de 1890 à 1910, l'accroissement est de près de 255.000 habitants, soit près de 93 % de l'augmentation totale depuis 1871.

Toutefois, le pourcentage d'accroissement n'est encore que de 16,6 %, tandis qu'il est de 32 % dans l'ensemble de l'Empire depuis 1890. Dans ces conditions, la relation de la population de l'Alsace-Lorraine au total de l'Allemagne a nécessairement baissé : elle n'est que de 2,88 % aujourd'hui au lieu de 3,51 en 1871.

TABLEAU I

*Population de l'Alsace-Lorraine aux divers recensements de 1871 à 1910.*

Date des recensements	Population civile	Accroissement (+) ou diminution (—)	Armée	Population totale	Accroissement (+) ou diminution (—)
1871 . . . . .	1.517.500	»	32.200	1.549.700	»
1875 . . . . .	1.499.000	— 18.500	32.800	1.531.800	— 17.900
1880 . . . . .	1.527.600	+ 28.600	39.000	1.566.600	+ 34.800
1885 . . . . .	1.521.700	— 5.300	42.600	1.564.300	— 2.300
1890 . . . . .	1.536.200	+ 14.500	67.300	1.603.500	+ 39.200
1895 . . . . .	1.562.000	+ 25.200	79.400	1.641.000	+ 37.500
1900 . . . . .	1.640.600	+ 78.600	78.800	1.719.400	+ 68.000
1905 . . . . .	1.733.400	+ 92.800	81.100	1.814.500	+ 95.100
1910 . . . . .	1.791.800	+ 58.700	82.200	1.874.000	+ 59.500
Accroissement total (1871-1910) . . . . .	»	+ 274.300	+ 50.000	»	+ 324.300

Des trois districts ou *Bezirke*, celui qui a plus le gagné est celui de Lorraine en raison, évidemment, de son importance industrielle. De 490.000 habitants en 1871, il s'élève en 1910 à 655.000, soit une plus-value de 165.000 unités ou de 33,6 %; même, abstraction faite de l'armée, la population est encore de 610.000 âmes; rien que de 1905 à 1911, son accroissement de 40.000 habitants constitue les deux tiers de l'accroissement total de l'Alsace-Lorraine et il renferme maintenant 36,3 % du pays d'Empire, au lieu de 32,6 % en 1871. Même avec la métropole Strasbourg, la Basse-Alsace a moins augmenté, elle passe de 600.000 à 700.000 âmes et ne dépasserait même pas 675.000 sans l'appoint de l'armée. De 1871 à 1910, son taux d'accroissement est de 16,7 %; elle n'a même pas gagné 15.000 unités depuis 1905. L'augmentation de la Haute-Alsace est encore bien moins considérable; elle ne compte encore que 518.000 habitants au lieu de 459.000 en 1871; le taux d'accroissement n'est que de 12,8 % et, dans la dernière période quinquennale, la Haute-Alsace ne s'est accrue que de 6.000 habitants à peine. Il est intéressant d'opposer à cette lente augmentation de l'ancien département du Haut-Rhin, le progrès très sensible de la partie demeurée française : de 1872 à 1911, le Territoire de Belfort s'est accru de 45.000 âmes, passant de 56.000 à 101.000 habitants, ou de 80 %.

Mais, dans les trois *Bezirke*, nous trouvons également des cercles de diminution. Dans la Lorraine, les deux *Kreise* dépourvus d'industrie, Boulay et Château-Salins, sont moins peuplés qu'en 1871; mais les sept autres sont en accroissement, et il est surtout marqué dans le cercle de Thionville-Ouest, dont la population a plus que triplé. Il comprend, en effet, toute la région industrielle de Moyeuvres, Hayange, etc. Dans la Basse-Alsace, trois cercles sur huit sont en décroissance, ceux de Molsheim, Schlettstadt et Wissembourg; celui de Saverne est demeuré presque stationnaire et certainement aurait diminué sans

la population militaire. La majeure partie de l'accroissement de la Haute-Alsace appartient au cercle de Strasbourg-Ville. Dans la Haute-Alsace, la diminution affecte quatre cercles sur six; les deux seuls qui s'accroissent sont Colmar et Mulhouse. La diminution de la population, qui atteint surtout les régions rurales, a pour résultat, comme en France, d'accroître le nombre des petites communes; en 1871 on comptait en Alsace-Lorraine, 779 communes de moins de 500 habitants; en 1910, ce nombre est de 880, soit plus de la moitié du nombre total des communes (1.703).

La densité de la population de l'Alsace-Lorraine est de 129 habitants par kilomètre carré; elle est donc de beaucoup supérieure à celle de la France (73) et même à celle de l'empire allemand (120). Mais, comme bien on pense, cette densité est chose très variable. Elle est de 150 habitants par kilomètre carré dans la Haute-Alsace, de 146 dans la Basse-Alsace et de 105 en Lorraine. Mais il faut considérer les cercles, pour avoir une idée de la densité de la population. Abstraction faite des cercles purement urbains de Strasbourg et de Metz, le maximum de densité est fourni par le *Kreis* de Thionville-Ouest, avec 331 habitants par kilomètre carré, puis par celui de Mulhouse (301), par les cercles de Strasbourg-Campagne (174) et de Colmar (148); le minimum se trouve dans les cercles lorrains de Sarrebourg, Boulay et Château-Salins, avec une densité respective de 66, 58 et 46 habitants par kilomètre carré.

3) DISTRIBUTION DE LA POPULATION. — En 1871, la majeure partie de la population d'Alsace-Lorraine habitait les communes de moins de 2.000 âmes; celles-ci, formant, comme on sait, la population rurale, avaient une population de 994.000 contre 555.000 de population urbaine; c'était une proportion respective de 64,2 et 35,8 %; en 1890, le taux de la population rurale n'était déjà plus que de 57 % et, en 1910, il tombait à près de 47 %. La majorité de la population est donc aujourd'hui urbaine avec un total de 996.000 habitants contre 878.000 dans les campagnes; même, abstraction faite de l'armée, les totaux respectifs seraient 924.000 et 870.000. Le groupe des 47 communes les plus peuplées (celles de plus de 3.000 âmes) forme un total de 741.000 habitants (672.000 de population civile), soit 40 % du pays. Parmi ces localités, certaines villes d'importance secondaire ont vu diminuer un peu leur population, par exemple Barr, Bischweiler, Obernai, Sainte-Marie-aux-Mines, Ribeauvillé, Thann. Mais, dans l'ensemble, les villes de cette catégorie présentent une augmentation de près de 310.000 unités, soit 95 % de l'accroissement total de l'Alsace-Lorraine depuis 1871. De remarquables différences se manifestent dans la progression des quatre villes principales du pays. A Strasbourg, la population a plus que doublé, passant de 85.000 à 179.000 (163.000 de population civile), de 1871 à 1910. Avec la localité voisine de Schiltigheim qui a quadruplé, la population de Strasbourg approche en ce moment de 200.000 âmes. Mulhouse a presque doublé; elle comptait, en 1910, 95.000 habitants au lieu de 53.000 en 1871 et l'annexion récente de Dornach porte sa population à 106.000 âmes. A Metz, malgré l'énorme agglomération militaire, la population ne s'est élevée que de 54.000 à 68.600 habitants (population civile 55.000). C'est dire que le développement a été à peu près nul; mais, sous les murs de Metz, les deux com-

munes de Montigny et le Sablon, qui comptaient *in globo* 3,500 habitants en 1871, en comptent aujourd'hui 25.000 (20.000 de population civile). La population de Colmar, maintenant de 44.000 (4.200 militaires), était de 23.000 en 1871; son développement est donc sensiblement plus accentué que celui de Metz. En dehors de ces quatre villes, une seule arrive non loin de 20.000 âmes : Haguenau, mais avec 4.000 hommes de garnison. Les accroissements de population les plus remarquables appartiennent à des localités industrielles de la Lorraine, nées d'hier, comme chez nous Villerupt, Auboué, etc. : telles Algringen, Deutsch-Roth, Hayingen (Hayange), Nilvingen, qui n'avaient pas plus de 6.000 âmes en 1871 et qui, maintenant, en totalisent plus de 32.000.

4) NATALITÉ, MORTALITÉ, NUPTIALITÉ. — Comme partout, dans notre Europe occidentale, le taux de natalité a baissé en Alsace-Lorraine. De 1876 à 1880, il oscille de 33 à 37,5 ‰ habitants; de 1891 à 1895, il se tient entre 30,5 et 31,4; enfin, de 1907 à 1911, les taux extrêmes sont 25 et 28,7 ‰ habitants. Dans les cinq dernières années — 1907-1911 — le chiffre moyen annuel des naissances a été inférieur à celui de la période 1876-1880 (50.500 contre 54.300), alors que la population du pays s'est accrue de 320.000 unités. Il y a donc dans le territoire annexé une régression absolue de la natalité, comme chez nous, et non pas seulement relative comme en Allemagne ou ailleurs. Cet abaissement absolu de la natalité se manifeste dans les trois *Bezirke* et, dans chaque district, dans un nombre plus ou moins grand de cercles. Elle affecte tous les *Kreise* de la Basse-Alsace, sauf Strasbourg-Ville, tous ceux de la Haute-Alsace, et quatre (sur neuf) de la Lorraine : Boulay, Château-Salins, Sarrebourg et Sarreguemines.

Le taux de la mortalité s'est également réduit, comme dans tous nos États européens. De 1876 à 1880, il se tient entre 26 et 27,6 ‰ habitants; de 1891 à 1895, entre 22,3 et 24,5 et de 1907 à 1911 les termes extrêmes ne sont plus que de 16,4 et 19,4 ‰ habitants. Dans tous les cercles, le pourcentage de la mortalité s'est abaissé et, dans beaucoup, la somme annuelle des décès a diminué depuis une trentaine d'années. Parmi les décès, ceux du premier âge ont décréu, comme ailleurs; le taux des décès de moins de cinq ans qui était de 43,5 % décès de 1872 à 1881, n'est plus, de 1902-1911, que de 36,2 %. Par contre, on compte aujourd'hui pour cent décédés 21,6 individus de plus de soixante-dix ans au lieu de 16,4 de 1872 à 1881.

Quant au taux de nuptialité, il s'est élevé, comme en France et en Allemagne du reste. De 1881 à 1890, le pourcentage des mariages varie de 6,4 à 6,7 ‰ habitants; de 1902 à 1911, il oscille de 6,9 à 7,5 et l'accroissement du nombre des mariages se montre dans les trois districts. Un fait à noter est l'augmentation des mariages mixtes, comme du reste on peut le constater dans presque toutes les populations de confession mixte : de 879 — moyenne annuelle — de 1882 à 1891, ils s'élèvent à 1.440, de 1902 à 1911. Quant aux divorces, leur nombre a augmenté aussi : la moyenne annuelle de la dernière période décennale est de 282 au lieu de 138 de 1882 à 1891; toutefois, ce n'est qu'un taux de 21,3 divorces pour 1.000 mariages, alors qu'il est de 31,2 en Allemagne et de 47,3 en France.

5) LE MOUVEMENT MIGRATOIRE. — L'Alsace-Lorraine est, malgré sa richesse, un pays d'émigration. Elle l'était sous la domination française et, de 1846 à 1865, il y avait un notable excédent d'émigration dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin comme dans ceux de la Moselle et de la Meurthe. L'émigration a continué depuis, provoquée autant par une natalité relativement forte que par l'exode de nombreux nationaux vers la France, et le vide n'a été que partiellement compensé par l'immigration d'étrangers et celle des *Alt-Deutschen*. Dans l'espace de quarante ans (1871-1910), l'excédent d'émigration a été, dans le Pays d'Empire, de plus de 267.000 unités. Il se manifeste, à toutes les périodes intercensales, sauf celle de 1900 à 1905, qui est du reste celle du plus fort accroissement de la population et qui est marqué par un léger excédent d'immigration (près de 4.000 unités). Le maximum de l'émigration (71.000 personnes) correspond à la période 1871-1875, celle de l'option et par conséquent de l'exode vers la France de nombreux Alsaciens-Lorrains. Cet excédent d'immigration ne se montre que dans la population mâle, attirée par le développement industriel, surtout en Lorraine. Dans les deux districts de Haute et Basse-Alsace, il y a également excédent d'émigration à toutes les périodes et de part et d'autre, mais surtout dans la Basse-Alsace, l'émigration affecte en majorité les hommes. En Lorraine, au contraire, il y a excédent d'immigration pour les trois dernières périodes quinquennales; il est successivement de 14.900, 17.400 et 3.000 unités, soit un total de 35.000 têtes dont 86 % reviennent aux hommes.

Comme l'immigration dans le pays industriel se recrute principalement parmi les étrangers, la population indigène, en majorité agricole, montre encore une remarquable stabilité. Plus des deux tiers des habitants demeurent dans la commune où ils sont nés (68,3 %); ce taux est également de 66 % en Lorraine et dans la Haute-Alsace; il atteint 71 % dans la Basse-Alsace.

Quant à l'émigration d'outre-mer, qui est du reste bien restreinte aujourd'hui dans l'Empire, la part de l'Alsace y est infime. De 1902 à 1911, elle ne fournit même pas une moyenne annuelle de 600 émigrants, soit 2,2 % de l'émigration totale.

6) COMPOSITION DE LA POPULATION. — Le mouvement migratoire a nécessairement affecté la composition de la population. Vu l'immigration du dehors, la proportion des nationaux d'Alsace-Lorraine au total s'est abaissée. De 1880 à 1910, leur effectif n'a même pas augmenté de 90.000 unités, passant de 1.418.000 à 1.502.000 et sa proportion a fléchi de 91,1 à 80 % de l'ensemble; elle serait de 84 % en ne comptant que la population civile. Le nombre des nationaux d'autres États de l'Empire a plus que doublé : 115.000 en 1880 et 295.500 en 1910, total qui, il est vrai, s'abaisse à 220.000, à l'exclusion de l'armée. C'est une proportion de 12,3 au lieu de 7,3 % en 1880. La population étrangère, qui ne comptait que 33.800 personnes, à cette dernière date, en comprend aujourd'hui 76.400 : sa proportion passe donc de 2 à 4,3 %. Parmi les nationaux d'autres États de l'Empire, soit 220.000 (population civile), la majeure partie appartient à la Prusse : 119.600. La Bavière compte ensuite 35.200 ressortissants, et il y a autant de Badois; puis 15.000 Wurtembergeois, 4.700 Saxons, 4.300 Hessois et 5.600 nationaux d'autres États allemands.

Parmi l'armée, on ne relève (1911) que 6.800 ressortissants d'Alsace-Lorraine, soit 8,2 % du total de l'effectif; la très grande majorité des forces militaires est formée de contingents prussiens : 55.000, soit 62 %. Parmi les étrangers, le principal groupe est constitué par les Italiens au nombre de plus de 31.000, soit plus des deux cinquièmes de la population étrangère totale; viennent ensuite, avec un total variant de 11.000 à 12.000, les Suisses, les Français, les Luxembourgeois, les Austro-Hongrois (6.200), les Belges (1.600) et, sauf le contingent français, toutes ces nationalités ont augmenté considérablement depuis 1880. Depuis cette époque, le groupe français a diminué de plus de 2.000 unités; les Luxembourgeois et les Suisses se sont respectivement accrus de 4.700 et 4.000. Les Italiens n'étaient que 1.640 à peine en 1880; on peut juger de leur énorme progrès.

Au point de vue de la répartition des sexes, ces différents éléments de population présentent de curieuses différences. Parmi la population autochtone comme dans celle de nationalité française, les femmes l'emportent : parmi les nationaux des autres États allemands, il y a équilibre ou presque des sexes, sauf pour le pays de Bade, où il y a encore prépondérance de l'élément féminin. Parmi les étrangers, les hommes sont en majorité, et ce phénomène est surtout accusé chez les Italiens où pour cent immigrés, on ne compte que vingt-huit femmes. C'est là, d'ailleurs, un trait universel de l'immigration italienne.

La proportion des divers éléments de la population varie aussi suivant les districts. C'est dans la Haute-Alsace que la population indigène est la plus forte avec un taux de 90,3 % (à l'exclusion de l'armée) et ce taux oscille de 83 % dans le cercle de Mulhouse, à près de 97 % dans celui de Ribeauvillé. Dans la Basse-Alsace, le taux de cette population est aussi très élevé : 88,5 %, avec un minimum de 67,9 % à Strasbourg-Ville et un maximum de près de 97 % dans les cercles de Erstein, Saverne et Schlettstadt. Dans la Lorraine, au contraire, pays d'immigration, la proportion des « nationaux » est sensiblement inférieure, seulement 72 %, allant de 41,3 % dans le cercle industriel de Thionville-Ouest et 94 % dans celui de Château-Salins. Par contre, les Allemands d'autres États forment en Lorraine 19,8 % du total, au lieu de 10,1 et 6 % dans la Basse-Alsace et la Haute-Alsace; la proportion des étrangers y est de 8 % au lieu de 1,3 et 3,6 dans les deux autres districts. Des 76.400 étrangers, 49.200 sont domiciliés en Lorraine, dont la moitié dans le seul cercle de Thionville-Ouest où ils forment plus du quart de la population (27,7 %). Un fait analogue existe dans l'arrondissement français de Briey.

Naturellement, la proportion de la population non alsacienne-lorraine est beaucoup plus élevée dans la population urbaine qu'ailleurs. Dans l'ensemble des villes de plus de 3.000 âmes — dont la population totale est de 672.000 habitants (population civile), le nombre des non-Alsaciens est de près de 200.000 unités ou 30 % : de ceux-ci 161.000 sont des nationaux d'autres États de l'Empire et plus de 38.000 sont des étrangers. Parmi les quatre villes principales du pays, c'est Colmar qui détient la plus forte proportion de « nationaux » : 85 %; à Mulhouse le taux est encore de 80 %; mais il descend à 70 % à Strasbourg et à 53 % à peine à Metz. Mais parmi ces habitants qualifiés officiellement de *Staatsangehörige* en Alsace-Lorraine, combien y a-t-il de purs Alsaciens-Lorrains et de descendants d'immigrés allemands, c'est ce que la

Statistique administrative ne dit pas, et il serait fort intéressant de le savoir, Retenons simplement que parmi les nationaux d'autres États de l'Empire, fixés dans le pays, près de 80 % habitent les villes de plus de 3.000 âmes et que cette proportion est de moitié pour les étrangers. C'est aussi la proportion des Français : la Statistique officielle en dénombre 1.000 à Strasbourg, 980 à Mulhouse, 735 à Colmar, etc. A Mulhouse, le principal groupe d'étrangers est formé par les Suisses (3.000).

7) LA STATISTIQUE RELIGIEUSE. — De 1871 à 1910, la population catholique passe de 1.234.000 à 1.428.000 unités; la protestante, de 271.000 à 408.000 et les israélites, de 41.000 à 30.500. Il y a donc, pour ceux-ci, une diminution absolue de l'effectif. L'immigration allemande, de majorité protestante, a naturellement accru la proportion des protestants dans le total de la population : elle y est aujourd'hui de 21,8 au lieu de 17,5 % en 1871; celle des catholiques a fléchi de 79,6 à 76,2 %. Il est à remarquer que ce changement s'est surtout effectué dans la période antérieure à 1895 : depuis cette époque, la relation respective des deux confessions n'a point été altérée. Les catholiques forment donc toujours la grande majorité du pays, mais cette majorité varie avec les districts et les cercles. C'est dans la Basse-Alsace que cette majorité est la moins forte, seulement de 61,8 % contre 35,5 % de protestants : le maximum de population catholique est celui du cercle de Schlettstadt : 83,8 %; le minimum est fourni par celui de Saverne, avec 42,3 %. C'est le seul des *Kreise* du pays dont la majorité est protestante. Dans la Haute-Alsace, le taux de la population catholique est de 83,7 %; en Lorraine, il est encore plus accusé avec 85,6 %; il y a eu sans doute de ce côté une assez forte immigration protestante (la proportion des catholiques n'est que de 69 % à Metz-Ville), mais elle a été compensée dans ces derniers temps surtout, par l'arrivée d'éléments catholiques (Italiens, Luxembourgeois, par exemple). En somme, le gros groupement de la population protestante demeure toujours dans la Basse-Alsace, qui renferme les trois cinquièmes des protestants du pays (248.000 sur 408.000).

Mais la population confessionnelle est inégalement distribuée suivant les villes et la campagne. Dans l'ensemble des localités de plus de 3.000 âmes, les catholiques possèdent sans doute la majorité, mais sensiblement moindre que dans le reste du pays. Leur proportion y est de 67,4 %, celle des protestants, de 30 % et celle des israélites de 2,3 %, tandis que, dans la population rurale, le taux respectif est de 82,3, 16,3 et 1,2 %. Parmi les 47 localités de plus de 3.000 habitants, les protestants n'ont la majorité que dans 5 et ce sont de petites villes : Barr, Bischweiler, Brumath, Buchsweiler et Grafenstaden. Mais dans 23 villes, ils forment plus de 20 % de la population, dont plus de 40 % dans 8, parmi lesquelles Strasbourg (44,5 %). Nous ne croyons pas superflu de rappeler, à propos des cultes, que le régime français (Concordat et Articles organiques) survit en Alsace-Lorraine. La population catholique est répartie entre les deux diocèses de Strasbourg (854.000 habitants) et de Metz (534.000) avec un clergé séculier de 2.120 prêtres (*Weltpriester*) et 1.595 églises. Une particularité de l'Alsace — mais de l'Alsace seule — sont les édifices religieux servant aux deux cultes catholique et protestant; on compte encore 65 *Simultan Kirchen*, dont 55 dans la Basse-Alsace, surtout dans les cercles de Wis-

sembourg et Saverne. Il y a, en outre, dans les deux diocèses, 1.082 religieux et 25.282 religieuses répartis respectivement en 32 et 92 ordres et 66 et 2.052 établissements. Les protestants les plus nombreux sont les luthériens ou de la Confession d'Augsbourg (270.000), répartis en 7 inspections (*Kirchenkreise*); les réformés, au nombre de 82.000, sont répartis en 5 consistoires : les uns et les autres possèdent plus de 300 pasteurs et 400 temples. Le culte israélite dépend de 3 consistoires, avec 34 rabbins et 182 lieux de culte.

8) LA POPULATION LINGUISTIQUE. — Nous ne pouvons pas ne pas dire un mot de la répartition des langues en Alsace-Lorraine, malgré la réserve que provoquent à ce sujet les documents officiels. Laissons de côté l'italien avec ses 27.500 ressortissants, et le polonais avec 1.900, l'un et l'autre importent peu l'immigration, et ne considérons que les deux grands idiomes du pays : le français et l'allemand. Mais notons au préalable que la statistique linguistique ne prend pas pour base ici la langue d'usage courant (*Umgangssprache*), ce qui augmenterait vraisemblablement le contingent du français, mais la langue maternelle (*Muttersprache*), ce qui donne au dénombrement un caractère peut-être plus philologique que démographique.

En 1910, 204.200 habitants sont comptés comme étant de langue française, au lieu de 199.400 en 1900; le progrès est donc insignifiant et notre langue n'est plus parlée que par 11 % à peine de la population d'Alsace-Lorraine. Par contre, le domaine linguistique de l'allemand comprend aujourd'hui 1.634.000 personnes, au lieu 1.492.000, dix ans auparavant, soit 87,2 % du total. Bien entendu, c'est en Alsace que la proportion du français est le plus faible; elle n'est que de 3,8 % dans la Basse-Alsace avec un effectif total de 26.400 personnes dont la majorité (près de 16.000) appartient au seul cercle de Molsheim, car ce cercle comprend nos anciens cantons lorrains de Schirmeck et Saales, où la population de langue française dépasse 70 et 80 %. Dans la Haute-Alsace, la proportion du français est un peu plus forte, 8,6 % avec 31.800 personnes, mais ici encore la majorité se trouve localisée dans un seul cercle, celui de Ribeauvillé, qui renferme à lui seul plus de 19.000 habitants de langue française, grâce aux cantons de Sainte-Marie-aux-Mines et la Poutroie (Schmierlach) : dans ce dernier, la proportion du français dépasse 90 %. Mais c'est en Lorraine naturellement que se trouve le gros contingent de population de langue française, 146.000 habitants sur le total de 204.200, soit près de 72 %. Le rapport à l'ensemble de la population de la Lorraine est de 22,3 %. Cette proportion est à peu près celle des cercles de Metz-Ville, Sarrebourg et Thionville-Ouest. Elle atteint 46 % dans celui de Metz-Campagne et 68,4 % dans le cercle de Château-Salins, où le groupe français compte respectivement 52.000 et 31.000 unités. Dans quatre cantons du centre de Metz-Campagne, ceux de Gorze, Verny, Pange et Vigy, la proportion du français varie de 70 à 80 % et, dans le cercle de Château-Salins, ce dernier taux est atteint dans les cantons de Vic et Château-Salins, et dépassé dans celui de Delme (plus de 90 %).

La population de langue française est donc plutôt groupée parmi les populations rurales. Et, en effet, dans l'ensemble des villes de plus de 3.000 âmes, il n'en est pas une seule de majorité française. Parmi leur population, la pro-

portion de l'allemand est de 90,3 %, celle du français de 6,8 %, tandis que, dans le reste de la population, leur taux respectif est de 85,4 et 14,2 %. Pour les quatre villes principales du Pays d'Empire, le français ne serait la langue maternelle que de 25.000 habitants à peine, soit 6,2 % du total. A Strasbourg sa proportion ne serait que de 3, %, de 5 % à peine à Colmar et à Mulhouse, enfin, à Metz, avec un effectif de 13.800 ressortissants, elle ne comprendrait que 19 ou au plus 24 % de la population (armée non comprise). Avions-nous tort de faire des réserves sur un pareil résultat?

Paul MEURIOT.

---